

Lignes directrices pour les cultes protestants et évangéliques dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Cette version est en vigueur à partir du lundi 7 III 2022 (Arrêté royal du 5 III 2022 et communication avec le Ministère de Justice du 7 III 2022).

La version la plus récente peut être consultée à l'adresse <https://cacpe.be/reprise/>.

Attention : les régions, provinces, villes et communes peuvent toujours prendre des mesures plus strictes.

Si vous avez des questions, veuillez contacter wm@cacpe.be.

A. Règles de base

Bien que l'hygiène, les distances et l'aération des locaux, restent importantes, il n'y a plus de règles spécifiques.

Bien évidemment le port du masque et la vigilance ne sont pas interdits.

Il reste toujours toute une série de limitations sur les voyages, mais cela ne concerne pas (directement) les cultes.

Que chaque paroisse, chaque responsable et chaque fidèle soit remercié-e pour son sérieux et sa participation au bien-être commun dans un esprit d'amour et de solidarité pendant les deux dernières années.

Past. Steven H. FUIITE
Coprésident

Dr Geert W. LOREIN
Coprésident